
**QUALITÉ DE VIE : CLÉ DE VOÛTE
POUR DES TERRITOIRES DURABLES
EN BOURGOGNE**

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne : ce qu'il est, ce qu'il fait...

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est la seconde assemblée de la Région. Composé de socioprofessionnels et de représentants du monde associatif, il est un lieu d'expression privilégié de la société civile bourguignonne. Il concourt, par ses avis, à l'administration de la Région. Pour l'ensemble des affaires qui lui sont soumises et la préparation de ses avis, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est structuré en 6 commissions qui recouvrent l'ensemble des thématiques régionales clés.



Présidé par François BERTHELON, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne comprend 78 membres répartis en 4 collèges :



Répartition des 78 membres par collège

- 1^{er} Collège ■ 25 représentants du monde des entreprises, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales...
- 2^e Collège ■ 25 représentants des organisations syndicales de salariés.
- 3^e Collège ■ 25 représentants de la vie collective et du monde associatif.
- 4^e Collège ■ 3 personnalités qualifiées.



Pourquoi ?

Aux origines de l'avis...

UNE SAISINE RÉGIONALE

Le Conseil régional de Bourgogne a saisi le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne (CESER) à propos de « l'urbanisme durable ».

Si l'on se réfère à la loi Grenelle II¹, cette thématique correspond à un urbanisme qui prendrait en compte les enjeux d'aujourd'hui concernant la qualité de vie, la mixité et l'intégration, autant dans ses impacts économiques et sociaux qu'environnementaux.

Mais comme cette demande du Conseil régional ouvrait sur un large champ d'investigations, l'étude du CESER a porté plus globalement sur le point suivant : la qualité de vie des populations à travers une offre de services adaptée sur l'ensemble du territoire bourguignon et le rôle de la politique de contractualisation du Conseil régional de Bourgogne en la matière.

QUELLE QUALITÉ DE VIE POUR LES POPULATIONS DANS NOS TERRITOIRES ?

La contractualisation en matière d'aménagement du territoire doit faciliter la mise en œuvre de véritables stratégies d'aménagement localisées sur des territoires dans l'objectif de développer leur attractivité dans un certain nombre de domaines et ce, de façon durable. L'objectif ultime est bien sûr de maintenir, voire de développer cette activité au service des populations locales. Or, pour qu'un territoire soit attractif, l'action doit concerner quelques domaines essentiels.

Le CESER s'est attaché à décrire 3 de ces domaines qui lui semblaient essentiels dans 3 territoires de Bourgogne :

- l'économie et les commerces de proximité avec l'exemple de la Bresse bourguignonne,
- l'habitat durable avec l'éco-quartier de Saint-Jean des Jardins à Chalon-sur-Saône,
- la santé dans les territoires ruraux avec l'exemple du Châtillonnais.

Le CESER trace enfin quelques lignes directrices sur l'avenir de la politique de contractualisation du Conseil régional de Bourgogne en matière d'aménagement du territoire après 2013.



¹ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 ».

UNE DATE À RETENIR : 2014

2014 est une date qui prend toute son importance aujourd'hui en matière de gestion des politiques publiques locales.

D'abord, les négociations sur les perspectives financières de la politique de cohésion de l'UE pour 2014-2020 sont en cours au niveau européen. C'est l'avenir même de la politique de cohésion qui se joue actuellement. Dès 2014, de nouveaux fonds seront ainsi alloués dans les différentes régions françaises selon des modalités qui devront être définies. Ensuite, au niveau national, se pose la question de la mise en œuvre de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment de l'élaboration conjointe entre Départements et Régions des « Schémas d'organisation des compétences et de mutualisation des services » (SOM). On peut également évoquer, dans ce contexte, l'élaboration à venir de l'acte III de la décentralisation annoncé par le Président de la République. Or, avec la réforme de la politique de cohésion, se pose la question de la gouvernance de ces fonds sur les territoires régionaux. Si tout se passe selon le calendrier établi par la loi de 2010, les collectivités locales et autres structures de coopération devraient avoir trouvé leur forme et organisation définitive en 2014 à la même date d'entrée en vigueur des nouvelles enveloppes européennes. Enfin, dans le même temps, se profile l'ouverture des négociations entre l'Etat et les Régions pour la 6^{ème} génération du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2014-2020.

Nous sommes donc à un moment charnière pour la préparation de la mise en œuvre des politiques publiques locales pour les 10 années qui viennent dans

un contexte institutionnel particulièrement instable et dans un environnement financier tendu. Mais une difficulté survient alors pour le Conseil régional de Bourgogne en matière d'aménagement du territoire : il n'y a pas d'outil stratégique pour anticiper l'après 2013. Or, on voit bien la nécessité pour le Conseil régional de définir rapidement, dans une période de crise majeure, une stratégie globale renouvelée et innovante pour construire l'avenir durable des territoires bourguignons et des populations les plus fragiles qui y vivent. Et la politique de contractualisation se trouvera encore une fois au cœur des futures politiques d'aménagement du territoire menées localement.

Au-delà du seul rôle de l'Etat, il convient que les acteurs locaux, et notamment les collectivités locales, prennent la mesure d'un tel enjeu car elles sont pleinement engagées depuis plusieurs années maintenant dans une véritable mutation structurelle qui leur impose de nouveaux défis. Une certitude semble établie : « l'avenir de la France passe désormais par les territoires » et « l'environnement économique, financier et institutionnel des collectivités impose de nécessaires adaptations dans la gestion des compétences, mais aussi dans l'accompagnement au changement (...). Les élus sont appelés à devenir des « stratèges » sachant utiliser l'ensemble des ressources à leur disposition afin de mettre en place une véritable stratégie de valorisation des territoires² ».

² Patrice RAYMOND et Rémy FEVRIER – Intelligence Economique et collectivités territoriales – Des stratégies innovantes pour une meilleure valorisation des territoires – 2010 - Ellipses Edition.

SUR L'ÉCONOMIE ET LES COMMERCE DE PROXIMITÉ : L'EXEMPLE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

La population de la Bresse bourguignonne a augmenté de 1,1 % chaque année sur la période 1999-2007.

Le rythme est nettement plus élevé que celui observé au niveau départemental (+ 0,2 %). Ainsi, parmi les 15 cantons les plus dynamiques du département de Saône-et-Loire, 9 se situent en Bresse. S'y installent des familles qui ont des besoins en matière de commerces et services de proximité, gardes d'enfants, écoles, équipements et activités de loisirs, transport. Aujourd'hui, la Bresse bourguignonne n'est pas seulement un territoire qui séduit de nouveaux habitants par la qualité de son cadre de vie. Son économie est aussi dynamique : entre 1998 et 2007, l'emploi a progressé plus rapidement dans la zone d'emploi de Louhans (+ 12 %) qu'en métropole (+ 11 %), qu'en Bourgogne (+ 6 %) et qu'en Saône-et-Loire (+ 4 %). La crise de 2008-2009 a bien sûr frappé de plein fouet ce territoire et notamment l'industrie de l'emballage plastique. Fin 2010, 7,2 % de la population active de la zone d'emploi de Louhans étaient à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage s'établit à 8,6 % pour le département de Saône-et-Loire et 9,2 % pour la région. En 2010, le pays de la Bresse bourguignonne comptait 1 246 entreprises artisanales. Que ce soit sur le plan de l'emploi et du nombre d'entreprises, l'artisanat a progressé depuis 2005 (respectivement 7 et 14 %). La prédominance du secteur du bâtiment (44 %) avait pour conséquence un déficit d'implantation des services (25 %). Sur la période 2005-2010, l'on observe néanmoins une très forte progression de ces derniers (18 %), qui impacte significativement l'emploi de ce secteur (22 %).



© office de tourisme de Louhans

9 000 habitants se sont installés en Bresse bourguignonne sur la période 2002-2007

SUR LA SANTÉ DANS LES TERRITOIRES RURAUX : L'URGENCE POUR LE CHÂTILLONNAIS



© CHU d'Amiens

Rappelons qu'au niveau national, les prévisions sont alarmantes en la matière avec 10 % de médecins en moins en 2020 sur le territoire français et 1 départ sur 4 non remplacé dans les zones rurales en 2030. Cette diminution inéluctable est le résultat de la baisse du numérus clausus dans les années 80 et 90. Sa remontée depuis les années 2000 ne portera ses fruits qu'à l'horizon de 10 ou 15 ans.

Du fait de l'augmentation parallèle de la population française, la densité médicale reculerait nettement, passant de 327 professionnels pour 100 000 habitants actuellement à 292 en 2030.

Le plus inquiétant concerne l'aggravation des déserts médicaux : à l'horizon 2030, le nombre de médecins exerçant en zone rurale diminuerait de 25 %.¹

¹ Les Echos - « Déserts médicaux : des prévisions alarmantes » - 23 février 2009.

Le récent rapport « Territoires ruraux, territoires d'avenir² » souligne aussi l'importance de cette question en rappelant que la 1^{ère} attente des habitants des territoires ruraux concerne bien la question de l'accès aux soins, sachant que « 2,5 millions de personnes vivent dans des zones touchées par cette désertification ».

Les analyses faites dans le secteur du Châtillonnais sur l'installation de médecins généralistes laissent apparaître que ce territoire, sous-doté en 2008³, le serait encore 5 ans plus tard, sauf si des dispositions étaient prises pour permettre de remplacer les praticiens cessant leur activité ou d'en attirer de nouveaux.

Le constat en 2011 est malheureusement le même que celui établi en 2008 : la situation démographique des médecins s'est encore dégradée sur ce territoire et risque même d'empirer dans les prochaines années en l'absence de mesures pour l'enrayer.

² Assemblée nationale - « Territoires ruraux, territoires d'avenir », Rapport d'information n° 4301 présenté le 2 février 2012 au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) - Rapporteurs : Jérôme BIGNON et Germinal PEIRO.

³ Début 2008, on dénombrait 23 médecins généralistes exerçant en libéral dans le Pays Châtillonnais, dont 13 à Châtillon-sur-Seine. Les autres omnipraticiens étaient répartis dans les cantons environnants (deux d'entre eux n'ayant qu'un praticien). La densité correspondante (10,6/10 000 habitants) est inférieure à la moyenne départementale (12,0 début 2007). Globalement, le déficit en omnipraticiens libéraux est plus aigu sur les zones d'Aignay-le-Duc et de Montigny-sur-Aube - Recey-sur-Ource.

CONSTRUCTION ET HABITAT DURABLE : L'EXPÉRIENCE DE L'ÉCO-QUARTIER DE SAINT-JEAN-DES-JARDINS À CHALON-SUR-SAÔNE

Concernant l'éco-quartier, le programme de la ZAC compte 190 logements avec 40 maisons individuelles, 150 appartements dont 2/3 en accession et 1/3 en locatif social. Le programme « Villas urbaines durables » (VUD) compte 40 logements individuels denses avec 30 en locatif et 10 en primo-accession et 35 jardins familiaux pour un coût d'investissement de 1 394 791 € HT pour l'accession et de 2 508 030 € HT pour le locatif.

Les travaux ont fait l'objet d'une livraison de décembre 2006 à mars 2007. Le Conseil régional a été partenaire financier pour la conduite du projet en finançant des études préliminaires. La gestion des eaux pluviales se fait localement avec 70 % du site traité en surface perméable et un bassin de rétention de 265 m³ a été installé. La gestion de l'énergie a aussi été au cœur du processus avec la construction d'une chaufferie bois connectée au réseau de chaleur global de la ville capable d'alimenter 7 % du réseau de chaleur, soit environ 1 000 habitants.



Quelles solutions ?

Les propositions du Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne

Le CESER avance une conviction : il n'y a pas de fatalité et chaque territoire détient des atouts spécifiques à valoriser pour asseoir son développement.

SUR L'ÉCONOMIE ET LES COMMERCES DE PROXIMITÉ



Le CESER avance plusieurs points clés :

- favoriser une dynamique collective sur la base de projets partagés,
- développer le dialogue et la coordination des acteurs,
- se situer dans l'anticipation constante des besoins sur le territoire par l'établissement de diagnostics locaux sur les activités économiques de proximité,
- s'appuyer sur les richesses culturelles et patrimoniales existantes pour mettre en valeur, à chaque fois que possible, l'image du territoire et étendre sa visibilité,
- cultiver un dynamisme identitaire, véritable force d'attachement des populations à leur territoire, car il contribue à asseoir sur le long terme son dynamisme qui ne se mesure pas uniquement au nombre d'entreprises créées ou aux mètres-carrés de surfaces commerciales construites.

Les éco-quartiers constituent de « véritables expérimentations grande nature d'une nouvelle conception de l'habitat permettant de développer des techniques et des aménagements différents respectant les trois piliers du développement durable, en les confrontant au réel par la mise en place d'un habitat résolument axé sur la qualité de vie ¹ ».

Pour le CESER, il faut néanmoins être conscient de certaines limites intrinsèques aux éco-quartiers. Tout d'abord celle de l'échelle concernée qui se réduit à une zone d'habitat limitée. Cette dimension situe leur impact en deçà des enjeux plus vastes liés au « fait urbain ».

Ensuite, le principe même des éco-quartiers présuppose que leurs habitants adhèrent à un mode de vie particulier et à ses contraintes, à l'image de la place réduite laissée à la voiture dans les aménagements. Or, cette organisation de la vie quotidienne induit une nécessaire modification des comportements individuels. Dans cette perspective, ils ne constituent pas une réponse unique pouvant être généralisée à l'ensemble des problèmes posés.

Le CESER insiste donc sur l'enjeu principal des éco-quartiers : quid de la reproductibilité des enseignements positifs tirés de ces expériences ?

Le CESER propose que tous les aspects de cette politique aux niveaux urbanistique, environnemental, social, mais aussi économique soient étudiés que les bâtiments ou quartiers existants puissent aussi en profiter au-delà des seules constructions neuves.

¹ Dominique LARUE, directeur du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Pays de l'Autunois Morvan – audition du 22 mars 2012.



SUR LA SANTÉ DES TERRITOIRES RURAUX

Pour le CESER, la politique d'aide à l'installation des médecins généralistes dans les zones rurales déficitaires ne donne pas satisfaction. Les aides à l'installation, les MSP et la télémédecine peuvent constituer une partie des réponses apportées aux problèmes de la démographie médicale, mais ces réponses paraissent encore insuffisantes.

Il appartient à l'Etat et aux collectivités territoriales, à travers une « contrainte modulée », de prendre les mesures visant à la répartition des professionnels de santé sur le territoire. Cette « contrainte » serait contrebalancée par l'adaptation des aides existantes et par la mise en place de nouvelles incitations financières, notamment à l'attention des étudiants en médecine. Sur ce point, le CESER propose notamment de développer des zones franches en milieu rural en matière de santé.

Concernant plus spécifiquement le Châtillonnais, le CESER propose :

- la création d'une réunion annuelle, à l'initiative de l'ARS et en coopération avec les structures locales de ce territoire, ouverte à l'ensemble des acteurs concernés et à la population. Elle permettrait de dresser le bilan de l'évolution de la situation sanitaire du Châtillonnais, de présenter les projets en cours et à venir, tant sur l'hôpital que sur la présence médicale et ce, en intégrant l'ensemble des données financières et budgétaires nécessaires en totale transparence,
- en l'absence de MSP sur ce territoire, de mettre en place sur le Châtillonnais un centre de professionnels de santé salariés ou fonctionnaires détachés de l'hôpital de Châtillon-sur-Seine sous la forme d'une structure publique ou semi-publique. De façon complémentaire, l'institution de secrétariats partagés assurant l'intégralité des formalités administratives du ou des médecins pourrait favoriser leur installation,
- de pérenniser et de renforcer les moyens humains et techniques hospitaliers et sanitaires sur ce territoire notamment concernant le système d'accompagnement d'urgence ambulatoire. Sur ce point particulier, le CESER préconise la mise en place d'une ambulance et d'un équipage à l'hôpital de Châtillon-sur-Seine. De plus, le CESER soutient la mise en place rapide d'un 3^{ème} hélicoptère pour la région Bourgogne. Ce renforcement des moyens hélicoptés participe de l'amélioration de l'égalité aux soins pour l'ensemble des Bourguignons. De plus, le CESER suggère de réfléchir à la mise en place, pour ce 3^{ème} hélicoptère, d'un équipage H24 permettant d'assurer les vols de nuit.

QUEL AVENIR POUR LA POLITIQUE DE CONTRACTUALISATION DU CONSEIL RÉGIONAL ?

Pour le CESER, l'aménagement des territoires devrait être au cœur de la politique de contractualisation conduite par le Conseil régional de Bourgogne. Or, développer une telle politique impose une réflexion préalable du Conseil régional sur une stratégie renouvelée à mettre en œuvre. Comme il l'a déjà préconisé en 2009¹, le CESER propose que le Conseil régional lance des « Assises des territoires » à l'image de celles qu'il avait organisées en 2006. 2013 marquerait alors le temps de l'élaboration d'une nouvelle politique territoriale régionale, s'appuyant sur une phase de concertation élargie et sur l'analyse des enseignements de la génération 2007-2013 de ces politiques.

Pour le CESER, deux thématiques devraient particulièrement être prises en compte par le Conseil régional dans l'élaboration de sa future politique d'aménagement du territoire :

LA SANTÉ DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Le CESER est bien conscient que le Conseil régional de Bourgogne n'a pas de compétence obligatoire en matière de santé. Néanmoins, pour le CESER, il apparaît que la question de la santé s'intègre pleinement dans la problématique plus vaste de l'aménagement des territoires, qui relève, quant à elle, du champ des compétences obligatoires de la Région.

¹ Avis du CESER Bourgogne « Etat des lieux et avenir de la politique des Pays » – 3 février 2009.

Dès lors, pour le CESER, la Région détient une véritable responsabilité quant à l'accompagnement des territoires pour la constitution de leur projet de santé

L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET D'INITIATIVE LOCALE SUR LES TERRITOIRES RURAUX

Le CESER insiste sur la nécessité de dynamiser et soutenir les zones rurales les plus fragiles et propose qu'une politique de « correction de handicap », à travers des aides financières publiques européennes, nationales et locales, s'établisse sur la base d'un zonage spécifique.

De plus, le CESER soutient la mise en place de « Plans d'action stratégique de valorisation du territoire²» qui définiraient la stratégie globale du territoire visant à asseoir son développement, et identifieraient les projets prioritaires pour y parvenir, tout en prenant en compte les réalités budgétaires et les potentialités fiscales existantes. Axés sur la valorisation de l'espace économique, culturel, social et environnemental d'un territoire, de tels plans pourraient, le cas échéant, être intégrés au CPER nouvelle génération en tant que volet territorialisé pour chacun des territoires de projets de Bourgogne.

² Cette proposition s'appuie sur les travaux et propositions de Patrice RAYMOND et Rémy FEVRIER qui développent l'ensemble des étapes visant à la réalisation de ces plans – Intelligence Economique et collectivités territoriales – Des stratégies innovantes pour une meilleure valorisation des territoires – 2010 - Ellipses Edition.

SUR L'ÉCONOMIE ET LES COMMERCE DE PROXIMITÉ



« Il y a une véritable culture de l'autosuffisance locale et du « sur-place » en Bresse. On mise sur les bourgs plutôt que sur les grandes villes alentour comme Chalon-sur-Saône et ce, depuis longtemps. C'est ce qui permet de faire perdurer le commerce de proximité ».

Denis LAMARD, président du Conseil de développement de la Bresse bourguignonne



« Ce territoire est très associatif et Louhans fonctionne comme une famille. En Bresse, il y a une âme dans chaque village ».

Christine BUATOIS, présidente de l'association des commerçants Louhans Gagnant

SUR LA CONSTRUCTION ET L'HABITAT DURABLE



© Mairie de Chalon/Saône

« Il faut bien voir que les projections démographiques tablaient sur 80 000 habitants à Chalon-sur-Saône il y a une vingtaine d'années alors qu'en 2007, nous étions à 45 600 contre près de 65 000 en 1975. Il y a donc bel et bien une hémorragie des habitants au profit du développement pavillonnaire dans les communes périphériques ».

« S'il y a une réussite, elle réside au niveau du lien social qui s'est créé entre les habitants. C'est un quartier qui vit. Il y a une image proche de celle d'un village¹ » .

« Les principes de mutualisation et de partage de biens publics sont fondamentaux avec une question importante aujourd'hui : comment revenir à l'utilisation d'un certain nombre de biens en commun ? ».

Jérôme DURAIN, adjoint au maire de Chalon-sur-Saône chargé du Développement durable, de l'environnement, de l'économie sociale et solidaire et Conseiller régional de Bourgogne

¹ Estelle MONTMAILLER, chargée d'études, Service études et projets urbains, Grand Chalon - Audition du 7 février 2012.

SUR LA SANTÉ DANS LES TERRITOIRES RURAUX



« Le point noir sur notre territoire est la question de la présence de médecins généralistes.

C'est un vrai problème pour l'ensemble du territoire du Châtillonnais ».

Hubert BRIGAND, président de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais

Merci aux personnes auditionnées

Didier ALLANIC, directeur territorial AFTAM-UT Côte-d'Or et Aube ; Jean-Claude AMIZET, président du Conseil de développement économique et social du Pays Châtillonnais ; Francis AUBERT, directeur, Centre d'économie et sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (CESAER) ; François BELLOUARD, chef du Service Développement durable à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne ; Alexandre BERENGUER, représentant de l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL) secteur médical au CESER ; Hubert BRIGAND, président de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais, vice-président du Conseil général de la Côte-d'Or, conseiller général du canton de Châtillon-sur-Seine et maire de Châtillon-sur-Seine ; Christine BUATOIS, présidente de l'association des commerçants de Louhans ; Dr Bruno CABRITA, médecin chef adjoint des sapeurs-pompiers au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Côte-d'Or ; Patrick CHEVALIER, gérant de l'entreprise « ALLO AMBULANCES NYCOLL » ; Alain CORDIER, président du Pays de la Bresse bourguignonne ; Jérôme DURAIN, adjoint au maire de Chalon-sur-Saône chargé du développement durable, de l'environnement, de l'économie sociale et solidaire, Conseiller régional de Bourgogne ; Marc FROT, conseiller général du canton de Baigneux-les-Juifs, président de la Commission « Aménagement du territoire, économie, agriculture et développement durable » ; Paulette GUYOT, présidente de l'ADMR de Châtillon-sur-Seine ; Jean-Claude LAGRANGE, vice-président chargé de la politique des villes et de la rénovation urbaine du Conseil régional de Bourgogne ; Denis LAMARD, président du Conseil de développement de la Bresse bourguignonne ; Christine LAMARRE, professeur émérite d'histoire moderne à l'Université de Bourgogne sur la formation des villes en Bourgogne ; Franck LAMEUNIERE, secrétaire CGT du Centre hospitalier intercommunal (CHI) de Châtillon-Montbard ; Dominique LARUE, directeur du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Pays de l'Autunois Morvan ; Bernard MALEGUE, maire de Baigneux-les-Juifs ; Jacqueline MAUCOURANT, représentante de l'Union locale CGT Auxois-Morvan-Châtillonnais ; Georges MORIN, ingénieur subdivisionnaire au CHI de Châtillon-Montbard, conseiller général du canton de Montigny-sur-Aube, Communauté de communes du Pays Châtillonnais, vice-président en charge de la Santé et maire de Brion-sur-Ource ; Isabelle RAUSZER, représentante de l'Union locale CGT Auxois-Morvan-Châtillonnais ; Patrice RAYMOND, maître de conférences en droit public à l'Université de Bourgogne ; Nicolas RENAHY, sociologue, chargé de recherche à l'INRA/CESAER ; Sylvain RIFFARD, chef du service « Développement des territoires et de la santé » à la Direction de l'aménagement du territoire et de l'habitat au Conseil régional de Bourgogne ; Bernard ROUAULT, directeur du Centre hospitalier Michel Sordel ; Roger SAGET, Conseil de développement économique et social du Pays Châtillonnais, rapporteur de la Commission Santé, vice-président de l'Association des usagers du CHI de Châtillon-Montbard ; Dr Jean-François SAUGEOT, médecin chef des sapeurs-pompiers au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Côte-d'Or ; Gilles SEYTRE, président du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Châtillonnais Montagne ; Sophie VALDENNAIRE-RATTO, directrice de l'aménagement du territoire et de l'habitat au Conseil régional de Bourgogne ; Nathalie VINCENT, responsable de la mission SCOT à la Direction départementale des territoires de Côte-d'Or, Service préservation et aménagement de l'espace.

Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION N° 1 : « AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE »

Président : Christophe MONOT (Jeunes agriculteurs de Bourgogne),

Vice-président : Gérard MOTTET (Organismes culturels - patrimoine),

Secrétaire : Claire MOUSSET-DECLAS (CGT),

Membres : Gilles ABRY (CRA de Bourgogne), Jean-Bernard BOURDOT (Coordination rurale), Jean-Michel BROCHERIEUX (UNAPL), Dominique CHAMBRETTE (CRA de Bourgogne), Noël GILIBERT (URAF), Pierre GUEZ (Pôle de compétitivité VITAGORA et FRCA), Evelyne GUILLON (FRC de Bourgogne), Christine JORIS (CGT-FO), Philippe KOENIG (CFTC), et Charles SCHNEIDER (personnalité qualifiée en matière d'environnement et de développement durable), Daniel SIRUGUE (représentant du Conservatoire d'espaces naturels en Bourgogne)

MEMBRE ASSOCIÉ : Pierre MAILLARD (CNL)

CABINET

Nicolas HUGUET, chargé d'études, Brigitte DUCHANOY, assistante de Commission, Lucie VIRELY, assistante communication.

Un lien entre vous et nous...

<http://www.ceser-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne représente la société civile dans sa diversité.

Des hommes et des femmes échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue,
pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates
des séances plénières sur son site internet. Elles sont publiques, vous pouvez y assister.



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

Conseil économique, social et environnemental régional
17 boulevard de la Trémouille - BP 23502 - 21035 Dijon cedex - Tél. : 03 80 44 34 32 - Mél : ceser@cr-bourgogne.fr
www.ceser-bourgogne.fr - www.cesdefrance.fr